

Article 43 du Règlement
LES DÉPENSES PUBLIQUES

**LE SALAIRE DE MICHAEL PITFIELD—RECOURS À L'ARTICLE 43
 DU RÈGLEMENT**

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet du versement de l'équivalent de deux années de salaire, soit environ \$150,000, à M. Michael Pitfield lors de son départ du poste de secrétaire du cabinet à l'issue des élections du 22 mai 1979. Depuis lors, M. Pitfield a repris ses anciennes fonctions. Je propose donc avec l'appui du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le premier ministre explique à la Chambre si, lorsqu'il a repris ses fonctions de greffier du conseil privé et de secrétaire du cabinet après seulement neuf mois d'absence, M. Michael Pitfield a remboursé au Trésor public, comme cela devrait être le cas, le trop-perçu sur ces deux années de salaire qu'il a touché. Par ailleurs, que le premier ministre nous dise si M. Pitfield a déclaré l'existence d'une société d'études connue sous le nom de N. Michael Pitfield Investments Limited ou du moins s'il a déjà cédé les intérêts qu'il a dans cette société ou s'il est sur le point de le faire.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES AÉROPORTS

**LES INSTALLATIONS RADAR À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE
 VICTORIA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je prends également la parole en conformité de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Puisque des données statistiques ont établi que le volume du trafic des avions à réaction et des avions à hélice à l'aéroport international de Victoria a beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie et a presque doublé, et que le nombre croissant à la fois d'avions à réaction et d'avions à hélice augmente sensiblement les risques d'accidents, je propose, avec l'appui du député de Victoria (M. McKinnon):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à demander sans plus tarder au Conseil du Trésor d'approuver les projets de l'ancien gouvernement de doter de toute urgence l'aéroport international de Victoria d'installations de radar.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PARTIS POLITIQUES

**ON PROPOSE UN NOUVEAU NOM POUR LE NPD—RECOURS À
 L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que dimanche dernier, le Nouveau parti démocratique de l'Ontario a adopté une résolution condamnant la politique étrangère du Nouveau parti démocratique fédéral au cours de la campagne électorale de 1980, ce qui témoigne d'une scission au sein du parti quant à l'engagement du NPD de se retirer de l'OTAN et du NORAD, je propose, avec l'appui du député de Manicouagan (M. Maltais):

Que le NPD change de nom pour s'appeler le nouveau parti divisé, et que le ministre du Travail nomme immédiatement un conciliateur pour éviter la lamentable autodestruction de ce parti.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

**DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE AU
 COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
 RÈGLEMENT**

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je demande à proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme on semblait s'être entendu lors de la dernière législature pour renvoyer à un comité spécial de la Chambre le rapport du groupe d'étude sur la politique relative aux revenus des retraités, et étant donné l'intérêt que présente cette question, je propose, appuyé par le député de Rosedale (M. Crombie):

Que le rapport du groupe d'étude sur la politique du revenu de retraite soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

**LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU
 CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je prends la parole à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Hier soir, le ministre des Finances a présenté un budget révélant le volume d'emprunts le plus élevé jamais vu au Canada, soit 11.73 milliards de dollars.

Comme les taux d'intérêt sur les obligations d'épargne du Canada sont sensiblement inférieurs au taux de 15¼ p. 100 payé aux gros investisseurs qui achètent des bons du Trésor, et comme on observe déjà une désaffection à l'égard des obligations d'épargne du Canada de la part de ceux qui sont plus avisés que de prêter leur argent à un taux de 12 p. 100 ou moins, je propose, appuyé par le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt):